

REPONSES QUX AUESTIONS DES ONGS SUR LA SERVITUDE DOMESTIQUE

1.L'Organisation présente est dénommée **Rencontre Durable et Responsable RDR ONGD** qui offre des opportunités de Développement Durable aux jeunes ainsi que la dignité Humaine aux femmes et jeunes filles migrante dans son rayon d'action, grâce à la citoyenneté responsable, la RDR ONGD favorise la responsabilité sociale et poursuit les objectifs de la promotion de Droit de l'homme.

- Le Droits Humain
- La santé
- La sécurité Alimentaire
- La Protection

La RDR ONGD est une Organisation de la République Démocratique du Congo, reconnue par la loi du pays pour son fonctionnement cfr Arrêté Ministère de la Justice, Statut notarié en province du Nord Kivu membre de la société Civile, Forum national des organisation Humanitaire Nord Kivu.

2. a. Les cadre juridiques pertinent s pour la protection des travailleurs domestiques migrants soumis à des formes contemporaines d'esclave sont caractérisées par le Haut-commissariat de Nations unis au Droit de l'homme, la confédération syndicale internationale et le Réseau International des travailleurs domestiques.

20.Novembre 2017 selon l'Organisation Internationale de travail (OIT) indique que la tendance mondiale est de plus de 50 millions soit 16,6% de femme du monde sont soumise à des forme contemporaine d'esclavage suite aux travaux domestiques malgré les dispositions des lois du travail établies par le syndicats des travailleurs sur l'application du travail domestique ,la situation reste toujours à l'autre extrême car le Droit des travailleurs domestiques est complètement viole par certains employeurs domestiques qui ne garantissent pas un bon avenir.

- Les soins de santé aux domestiques migrants.
- Rémunération.
- Conge de maternité.
- Le respect des heures du début du travail et la fin.

E n autre de ce qui précède les travailleurs domestiques se heurtent aussi aux abus, comme violence physiques, et sexuelles, la séquestration ainsi que la privation de nourriture.

b. sources cfr nos différents rapports de mobilisations et sensibilisation communautaires sur le Droit de l'homme (2015, 2016, 2017...).

3. Défis: -le salaire est fixé au gré de l'employeur domestique.

-Travaux pénible.

-Retards de paiement.

-Manque de repos

4. a. La violence, les menaces de violences, les abus auxquels sont confrontées les femmes et les filles migrantes en situation de servitude domestique sont:

- Violence de Droit de l'homme, de travailleur et de la femme.

- Violence physique, sexuelle.

-Droit à la santé.

b. Droit au logement.

5. Les précisions sur les difficultés rencontrées par les femmes et jeunes filles migrantes qui risquent d'être soumise à la servitude domestique sont: avoir un contrat de travail dans lequel les principes universel de droit de travailleur sont énumérer (rémunération, conge...)

6. L'Analphabétisme des femmes et jeunes filles.

7. Mis en application vigoureuse de la loi.

8. Mis en marche d'un syndicat crédible, crée un service au sein de l'Organisation un mécanisme de monitoring et documentation de cas de violation des travailleurs domestiques au niveau national.

9. Soutenir la production de notre émission radio diffuse dans des chaines locales. Ayant comme sujet le droit des immigrants.